

CONFERENCE DES PRESIDENTS DES PARLEMENTS DE L'UNION EUROPEENNE

ATHÈNES – 22,23,24 MAI 2003

CONCLUSIONS DE LA PRESIDENCE

A. Observations préliminaires

1. Les 23 et 24 mai 2003 s'est tenue au siège du Parlement Hellénique la Conférence annuelle ordinaire des Présidents des Parlements nationaux de l'Union européenne ainsi que du Parlement Européen. A cette conférence ont été invités à participer, et ce, dès le début, les Présidents des Parlements des pays adhérents de l'Union européenne ainsi que des pays candidats, que la Présidence Hellénique au nom de tous les Etats membres de l'Union salue et félicite.
2. Le thème général de la Conférence "L'Europe en évolution" a été examiné par le biais de deux sous-thèmes plus spécifiques "Les Parlements européens et la Convention sur l'avenir de l'Europe" ainsi que " Le rôle des Parlements européens dans une Europe élargie: la dimension institutionnelle et politique". Au cours de son introduction générale, le Président du Parlement hellénique, Monsieur Apostolos Kaklamanis a évoqué le tournant historique que représentent pour l'Union Européenne les récents défis mondiaux, et a exprimé sa problématique sur sa réforme et son élargissement.
3. Le Président de l'Assemblée Nationale de la République Française Monsieur Jean-Louis Debré a décrit en détail les différents rôles remplis par les Parlements dans le cadre de la Convention ainsi qu'en d'autres enceintes et a souligné l'importance de redéfinir le rôle de ces derniers au sein d'une Europe élargie. La Présidente de l'Assemblée Générale Hongroise Dr. Katalin Szili a souligné la nécessité de simplifier les procédures au sein de l'Union européenne au lieu de créer de nouvelles institutions. Le Président du Parlement Européen, Monsieur Pat Cox a passé en revue le rôle des Parlements au sein d'un système de gouvernance européenne et mondiale, en proposant des mesures spécifiques pour améliorer la coopération entre les Parlements nationaux et le Parlement Européen. Enfin, le Président de la Chambre des Députés Italienne M. Pier Ferdinando Casini a fait référence aux relations extérieures de l'Union Européenne ainsi qu'à la coopération interparlementaire.

B. Points d'intervention

Les Présidents des Parlements ont souligné les questions suivantes:

1. Ils se sont convenus que l'Union Européenne se trouve à un tournant critique de son histoire en raison des évolutions internationales, dont les répercussions se font sentir au niveau européen et mondial. Pour relever les nouveaux défis qui se présentent, l'Union européenne se doit moderniser ses structures et renforcer sa présence au niveau international.
2. Ils ont souligné que l'Union Européenne doit jouer un rôle essentiel dans le domaine des relations internationales. La Convention Européenne doit soumettre des propositions positives afin de redéfinir le rôle de l'Union sur la scène internationale et de lui permettre d'y exercer son influence d'une manière plus dynamique.

3. Ils ont constaté avec un esprit positif les efforts gigantesques et parallèles déployés pour la première fois par l'Union Européenne, d'une part pour la révision de ses institutions - par le biais de la Convention sur l'avenir de l'Europe et de la Conférence Intergouvernementale – et d'autre part pour l'intégration d'une grande partie du continent européen dans un ensemble cohérent - par l'adhésion de nouveaux pays de l'Europe centrale et orientale et de la Méditerranée. Ils ont déclaré le soutien total des Parlements à cette grande tentative et soulignent la nécessité de soumettre les propositions de la Convention Européenne aux Parlements Nationaux et au Parlement Européen, dans un temps réel, avant le début des travaux de la Conférence Intergouvernementale. Ils s'attendent à ce que tous les pays adhérents participent pleinement aux travaux de ladite Conférence Intergouvernementale.
4. Ils ont confirmé le rôle fondamental des institutions parlementaires dans l'instauration du dialogue démocratique, ainsi que la nécessité de diminuer davantage le déficit démocratique au sein de l'Union. Ils ont adopté une attitude positive vers le processus entamé par les Traités de Maastricht et d'Amsterdam, et surtout les Déclarations de Nice et de Laeken. Tout de même, ils ont souligné que le rôle des Parlements Nationaux aux événements européens doit être valorisé et renforcé, tâche confiée désormais à la Convention Européenne et à la Conférence Intergouvernementale.
En outre, ils ont exprimé leur volonté de renforcer leur coopération dans le domaine de la politique européenne de sécurité et de défense.
5. Ils ont exprimé leur satisfaction pour le parcours de la Convention Européenne jusqu'à ce jour ainsi que leur souhait à ce que le même processus soit retenu à l'avenir. Tout particulièrement, ils se sont prononcés favorablement sur les propositions soumises à la Convention, pour l'incorporation la Charte des droits fondamentaux à UE, pour l'abolition des trois piliers, pour la simplification des procédures juridiques ainsi que pour le renforcement du rôle des Parlements nationaux. Ils se sont montrés favorables à l'amélioration des procédures existantes au lieu de la création de nouvelles institutions.
6. Ils ont considéré que les Protocoles proposés sur le rôle des Parlements nationaux et sur la mise en oeuvre des principes de subsidiarité et de proportionnalité constituent un pas positif vers la bonne direction, en particulier en ce qui concerne la question d'un contrôle plus étroit des institutions européennes, et la nécessité d'une information plus efficace des Parlements nationaux par le Conseil et la Commission Européenne. Ils ont noté néanmoins que des idées audacieuses s'imposent pour valoriser comme il se doit le rôle des institutions représentatives.
7. Les Présidents des Parlements ont pris connaissance de la proposition du Parlement Suédois pour la création d'un Groupe de Travail, qui aura comme objectif de développer davantage la coopération entre les Parlements de l'Union Européenne.
Les Présidents se sont mis d'accord avec ladite proposition et ont confié au Parlement suédois, en collaboration avec la Présidence hellénique sortante et la Présidence néerlandaise imminente, ainsi qu'avec les quatre Assemblées parlementaires dont les délégués ont été Rapporteurs à la Conférence (Parlement Européen, France, Italie, Hongrie) et tout autre Parlement qui souhaiterait participer à cette initiative, d'étudier la proposition en question et de présenter leur rapport à la prochaine Conférence ordinaire ou extraordinaire, pour qu'une décision relative soit prise. La prochaine Conférence des Présidents des Parlements de l'Union Européenne se tiendra aux Pays-Bas au mois de juillet 2004.